FSU SNUipp

MARS 2024

NÉO
Le concours, et après ?



© MILLERAND / LES GRENADES / NAJA

Bienvenue !

Après le stress des épreuves, vient vite le temps des questions concernant l'année prochaine : Quelle affectation ? Quel déroulé de stage ? Quelle organisation des journées de formation ? Quelles conditions de titularisation ?
La FSU-SNUipp est là pour vous accompagner dès votre entrée dans le métier et tout au long de votre carrière.

La dernière réforme de la formation initiale a continué de dégrader l'entrée dans le métier. La responsabilité de classe représente une lourde charge de travail. La FSU-SNUipp revendique que l'ensemble des PE stagiaires puisse bénéficier d'une entrée progressive dans le métier avec des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité, articulés à une formation universitaire qui leur permette d'avoir une attitude réflexive sur les gestes et sur la pratique professionnelle. Enseigner est un métier de haute qualification qui s'apprend. Il est donc urgent de reconstruire une véritable formation professionnelle des enseignant·es.

Dès aujourd'hui, les équipes militantes et les élu·es du personnel de la FSU-SNUipp se rendent disponibles et proposent aide et réponses à vos questionnements. Vous pouvez les rencontrer lors de permanences à l'INSPE ou de réunions d'informations syndicales.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la section départementale : snuXX@snuipp.fr (où xx est le numéro de votre département)

TOUT SAVOIR SUR LA FSU-SNUIPP

La FSU-SNUipp* est le syndicat majoritaire des enseignant·es du premier degré.

Elle représente et défend, de façon individuelle et collective, les PE et AESH à l'échelle locale comme nationale. Attachée à la réussite de l'ensemble des élèves, elle entretient le débat avec la profession et la recherche pour élaborer des propositions de transformation de l'école. Celle-ci passe nécessairement par une formation initiale et continue de qualité. La FSU-SNUipp prend également part aux débats de société (égalité filles-garçons, luttes contre les discriminations, droit à la scolarité pour les enfants sans-papiers…).

Elle appartient à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), première force syndicale de l'Education nationale et deuxième fédération de la Fonction publique.

*SNUipp : Syndicat National Unitaire des instituteurs et institutrices, professeur·es des écoles et PEGC

Premiers pas dans l'enseignement
Un parcours semé d'obstacles



© MILLERAND / LES GRENADES / NAJA

Après la réussite du concours…
Foire aux questions

1 Comment se déroule l'affectation pour l'année 2024-2025 ?

Lors de votre inscription au concours vous avez émis des vœux départementaux. L'administration vous attribuera un département en prenant en compte votre quotité de responsabilité de classe (mi-temps / temps plein) puis votre rang au concours et enfin l'ordre de vos vœux. Après l'affectation dans un département, vous serez nommé·e sur un poste. Pour en savoir plus sur les modalités d'attribution de ce poste, contactez la section départementale FSU-SNUipp.

2 Comment s'organise l'année de stage ?

Si vous validez un master MEEF, vous serez à temps plein en responsabilité de classe et n'aurez que de 10 à 20 jours de formation.
Si vous validez un master autre que MEEF, ou en êtes dispensé·e, vous alternerez responsabilité de classe à mi-temps et périodes de formation à mi-temps.
Sans validation du master, le bénéfice du concours est conservé durant un an.

3 Et si je ne peux pas commencer mon année de stagiaire immédiatement en septembre, que se passe-t-il ?

Il est possible de bénéficier d'un report de stage, accordé de droit dans les situations suivantes :

- congé maternité,
- congé parental,
- non validation du M2,
- participation au service national en tant que volontaire.

Le report de stage peut aussi être accordé, sur autorisation de l'administration, pour d'autres motifs. Prendre contact avec la section départementale FSU-SNUipp pour de plus amples informations.

4 Combien serai-je rémunéré·e ?

Hors reclassement éventuel, vous serez rémunéré·e au premier échelon pendant toute l'année de stage, soit un salaire net, prime d'attractivité et ISAE incluses, d'environ 1800 € par mois.

5 Quel est mon statut pendant mon année de stagiaire ?

Vous êtes fonctionnaire stagiaire. Le guide NEO de la FSU-SNUipp (voir ci-contre) vous dit tout à ce propos.

6 Sur quel type de poste le stage s'effectue-t-il ?

Le stage se déroule en principe sur un poste dit « d'adjoint·e », en classe « ordinaire » dans une école. Les textes réglementaires préconisent d'éviter les postes spécialisés, les postes les plus difficiles de l'éducation prioritaire ainsi que les CP.

LA MOBILISATION PORTE SES FRUITS

En 2023, comme les années précédentes, la FSU-SNUipp est intervenue auprès du ministère pour exiger la constitution de listes complémentaires (LC) dans toutes les académies.

Grâce à la mobilisation initiée par la FSU-SNUipp, le recrutement des 1577 LC a également été obtenu avant même la rentrée scolaire. Il est primordial que les lauréats et lauréates inscrites sur LC soient recruté·es, avant d'envisager le recours à des personnels contractuels. C'est l'assurance d'accéder à une formation initiale à part entière et de bénéficier de l'accompagnement et des droits attachés au statut de stagiaire avant la titularisation.

Répartition des places au concours PE 2024

Les 3 et 4 avril 2024 auront lieu les épreuves d'admissibilité du CRPE. Cette année encore la répartition par académie et par concours s'est faite attendre ! La publication a eu lieu jeudi 21 mars soit moins de deux semaines avant le début des épreuves.

Des disparités selon les concours

Si le nombre total de postes offerts est stable par rapport à 2023 avec 9 885 postes, les variations selon les différents concours sont très nettes.
Les concours externes et externes spéciaux perdent 250 postes (-3 %).
Tous les autres concours voient leur nombre de postes augmenter.

- 3e concours, 211 postes (+21 %)
- 2nd concours interne, 37 postes (+7 %)
- 2nd concours interne spécial, 2 postes (+8 %)

Pour la première fois, le second concours interne est ouvert à Rennes (4 postes) et le second interne spécial à Toulouse (1 poste).
Certaines académies gagnent plus de 20 postes comme Aix-Marseille et Bordeaux. D'autres, presque 40 : Besançon, Nice, la Normandie et Toulouse.

Situation inquiétante dans les DROM

Les départements d'Outre-mer perdent un nombre important de postes au CRPE 2024 ; seule la Réunion obtient 5 postes supplémentaires :

- La Martinique perd 15 postes (-38%)
- La Guadeloupe perd 6 postes (-17%)
- Mayotte perd 20 postes (-11%)
- La Guyane perd 25 postes (-10%)

Alors que depuis des mois, la FSU-SNUipp dénonce l'état dans lequel se trouvent les DROM au travers sa campagne « L'école en sous-France », c'est un très mauvais signal envoyé à ces départements.

Académies	TOTAL	Concours externes		2nd concours		
		Postes offerts externe 2024	Postes offerts externe spécial 2024	Postes offerts 2nd interne 2024	Postes offerts 2nd interne spécial 2024	Postes offerts 3e concours 2024
Aix-Marseille	405	385				20
Amiens	258	220		16		22
Besançon	142	134		3		5
Bordeaux	320	256	28	10	2	24
Clermont-Ferrand	100	78		12		10
Corse	45	20	20	1	1	3
Créteil	1 590	1 037		155		398
Dijon	178	154		6		18
Grenoble	456	338		28		90
Guadeloupe	30	24	2	1		3
Guyane	230	152	4	68		6
Lille	560	515		15		30
Limoges	75	72				3
Lyon	500	435		20		45
Martinique	25	19	1	2		3
Mayotte	165	114		51		
Montpellier	337	271	13	14		39
Nancy-Metz	295	264	1	7		23
Nantes	195	173	2			20
Nice	330	274		23		33
Normandie	330	318		4		8
Orléans-Tours	304	266		13		25
Paris	260	215		10		35
Poitiers	155	131		6		18
Reims	150	129		9		12
Rennes	158	112	28	4	4	10
Réunion	170	133	1	8		28
Strasbourg	251	135	52		18	46
Toulouse	335	313	10	5	1	6
Versailles	1 536	1 230		90		216
TOTAL	9885	7917	162	581	26	1199

Des académies qui perdent parfois beaucoup de postes

L'académie de Reims perd 25 postes (-14 %) et Dijon 22 (-11 %). Les trois académies qui ont concentré le plus de pertes de postes ces dix dernières années voient leur nombre de postes diminuer. Tous concours confondus, la Guyane perd 25 postes (-10 %), Créteil 65 (-4 %) et Versailles 54 (-3 %).

Des académies en forte progression

Clermond-Ferrand gagne 11 % de postes, la Normandie, 12 %. Toulouse et Nice obtiennent toutes deux 40 postes supplémentaires, soit 14 % de postes en plus. Limoges progresse même de 25 % avec 15 postes en plus et Besançon de 32 % avec 34 postes supplémentaires.

Le CRPE 2024, au vu du nombre d'inscriptions, ne fera pas le plein dans tous les départements, comme tous les CRPE depuis 2013. Des postes seront perdus. Or l'école publique a besoin de personnels recrutés et formés.

La FSU-SNUipp interpellera le ministère afin que partout les listes complémentaires soient ouvertes et abondées en nombre suffisant de façon à ne perdre aucun poste, quel que soit le concours (externe ou interne).

La FSU-SNUipp à vos côtés

Sur le terrain

Les équipes militantes de la FSU-SNUipp donnent rendez-vous à la profession, lors de réunions d'infos syndicales, ouvertes à toutes et tous, de stages ou colloques avec la participation de chercheurs et chercheuses, comme à l'Université d'Automne. L'occasion pour environ 400 PE de suivre pendant trois jours les conférences d'une trentaine de chercheurs et chercheuses et de débattre avec elles et eux. Inscriptions en ligne début septembre 2024 sur **snuipp.fr**.

Sur Internet

Actualités, informations, renseignements, conseils, publications, consultables sur :

- les sites nationaux : **snuipp.fr** et **neo.snuipp.fr**
- les sites départementaux : XX.snuipp.fr (où « XX » est le numéro de votre département).
- les réseaux sociaux :
  sur **facebook.com/snuipp**, sur **X : @FSU_SNUipp**,
  sur **instagram.com/fsu_snuipp**

À travers nos publications

- **Le journal départemental de la FSU-SNUipp :** une ou plusieurs publications envoyées au cours de l'année aux syndiqué·es et un exemplaire par école. Toute l'actualité de l'école en général et du département en particulier.
- **Fenêtres sur cours** : la revue nationale de la FSU-SNUipp envoyée aux syndiqué·es et à chaque école.
- **Fenêtres sur cours « premières classes » spécial Rentrée :** afin de vous aider à préparer votre rentrée ; vous pouvez vous procurer cette publication auprès de votre section départementale.
- Des **4 pages NEO thématiques** avec du contenu pédagogique, des interviews de chercheur·es, des informations administratives…
- Différents suppléments et guides.



Se Syndiquer : n'hésitez plus !

POUR ADHÉRER EN QUELQUES CLICS, SCANNEZ CE QR CODE

adherer.snuipp.fr

Une vraie bonne idée Pour moi, pour nous, pour mon métier, pour l'école

- Parce qu'on fait confiance aux représentant·es de la FSU-SNUipp
- Pour s'informer, se faire aider et être défendu·e
- Parce que la FSU-SNUipp a été attentive à votre situation, vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain
- Pour échanger, réfléchir sur le métier et le faire avancer collectivement
- Pour partager des valeurs et des solidarités
- Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail, et qu'on a besoin de respect en tant que professionnel·le
- Pour changer l'école et la société



Le syndicat… c'est trop cher ? Offrez-vous un café engagé par semaine !

Avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de la cotisation sont désormais remboursés même pour les personnes non imposables. En moyenne une cotisation équivaut à 50 € par an… 1 € par semaine !
Essentiel pour éditer et acheminer les journaux, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet…